



**Avis du Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal  
concernant le projet de développement du Site Contrecœur dans  
l'arrondissement Mercier / Hochelaga / Maisonneuve**

Déposé à la  
Direction de la planification du développement du territoire de la Ville de Montréal

27 février 2006



## Mise en garde

Le présent avis fait suite à une demande de la Direction de la planification du développement du territoire d'évaluation sommaire des risques auxquels les bâtiments du projet de développement du Site Contrecoeur seraient exposés aujourd'hui selon le projet déposé par le promoteur en avril 2006 ainsi que les recommandations proposées pour un développement viable et sécuritaire du secteur. Les données utilisées pour Montréal sont celles disponibles à ce jour. Étant donné que le Schéma de sécurité civile de l'agglomération de Montréal n'est pas réalisé et que les risques auxquels nous sommes exposées évoluent dans le temps et l'espace, les données qui y sont présentées, sont sujettes aux mises à jour continues.

Les études du Centre de sécurité civile (CSC) respectent les règles de l'art en sécurité civile et les méthodes d'analyse des risques éprouvées à travers le monde (Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM), l'INERIS France, Association canadienne de normalisation (ACNOR), Agence de protection environnementale des États-Unis (EPA), etc.) et sont réalisées en collaboration avec les experts dans le domaine (Université McGill, UQAM, École Polytechnique de Montréal, etc.).

## Mise en contexte

Le domaine de la sécurité civile concerne les risques majeurs auxquels les 1.8 millions d'habitants de l'agglomération de Montréal sont exposés et dont les effets catastrophiques potentiels nécessitent un état de préparation rigoureux et une coordination efficace. Dans ce sens, le CSC a pour mission de s'assurer de la prévention des sinistres et du meilleur état de préparation des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal ainsi que des villes reconstituées en rapport avec les risques majeurs. Il fournit également le support stratégique à la coordination des intervenants en sécurité civile lors de sinistres et du rétablissement après sinistre. L'agglomération de Montréal s'est donnée une Politique de sécurité civile dont l'application a pour but d'assurer la protection des citoyens, de leurs biens et de leur environnement tant individuels que corporatifs, d'assurer la protection des employés en cas de sinistre et d'assurer la protection des installations et des systèmes de l'agglomération qui ont un rôle critique pour maintenir les services essentiels aux citoyens pendant et après un sinistre.

Au même titre que les questions environnementales, les bonnes pratiques de sécurité civile et la gestion des risques majeurs sont devenues des sujets davantage préoccupants qu'ils ne l'étaient autrefois. D'autres grandes villes du monde ont déjà entrepris des démarches pour considérer la sécurité civile dans le développement et l'aménagement de leur territoire. En France, par exemple, la gestion des risques se dessine en fonction d'une démarche présentée en quatre volets : la réduction du risque à la source, la maîtrise de l'urbanisation, l'organisation des secours et l'information au public<sup>1</sup>. Le CSC préconise également cette démarche selon une approche systémique de la sécurité civile.

### Approche systémique de la sécurité civile et de la gestion des risques majeurs<sup>2</sup>



Les outils actuels dont nous disposons pour y arriver sont la *Loi sur la sécurité civile* et la prise en compte des éléments de sécurité civile dans la planification urbaine. Ainsi, dans certains cas le bâti, s'il considère le risque, peut

<sup>1</sup> Plan de prévention des risques technologiques, guide méthodologique, INERIS, France.

<sup>2</sup> Idem

aider à protéger le citoyen. Dans le cas de constructions neuves comme celles du Site Contrecoeur, il est possible de renforcer cette protection et ainsi diminuer la vulnérabilité du citoyen. Par contre, cette protection n'est pas absolue lorsque l'intensité de l'aléa est trop forte<sup>3</sup>.

Ici, les principaux enjeux sont la sécurité et la qualité de vie des citoyens du secteur. Dans ce sens, le rôle du CSC est de fournir une évaluation éclairée de l'impact des risques majeurs sur le site étudié selon les connaissances que nous avons à ce jour, de recommander des mesures de protection pour la population et donc par le fait même, de fournir de l'information au citoyen afin d'éclairer son choix d'investissement immobilier.

### Contexte légal et réglementaire

La *Loi sur la sécurité civile* définit un «sinistre majeur» comme «un événement dû à un phénomène naturel, une défaillance technologique ou un accident découlant ou non de l'intervention humaine, qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et exige de la collectivité affectées des mesures inhabituelles, notamment une inondation, une secousse sismique, un mouvement de sol, une explosion, une émission toxique ou une pandémie». Un «sinistre mineur» est un «événement exceptionnel de même nature qu'un sinistre majeur mais qui ne porte atteinte qu'à la sécurité d'une ou quelques personnes».

De plus, selon la *Loi sur la sécurité civile* entrée en vigueur en décembre 2001, il est prévu que :

- Article 6 : Toute personne qui s'installe en un lieu où l'occupation du sol est notoirement soumise à des contraintes particulières en raison de la présence d'un risque de sinistre majeur ou mineur, sans respecter ces contraintes, est présumée en accepter le risque
- Article 8 : les personnes dont les activités ou les biens sont générateurs de risque de sinistre majeur déclarent leur risque à la municipalité
- Art 12 : Lorsque les conséquences prévisibles d'un sinistre potentiel vont au-delà du site, la personne qui déclare le risque de concert avec les autorités responsables de la sécurité civile peut établir une procédure de surveillance et une procédure d'alerte. La municipalité peut par règlement imposer d'établir et de maintenir opérationnelles d'autres mesures de protection.
- Articles 16 à 41 : Les autorités responsables de la sécurité civile doivent établir un schéma de sécurité civile dans lequel on retrouve une description complète des risques (nature, emplacement, conséquences, vulnérabilité...), et les mesures mises en place pour y faire face en cas de sinistre majeur. La loi prévoit également la mise en place d'un plan de sécurité civile à l'intérieur duquel on trouve l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement.
- Articles 194 : Avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile qui lie, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre que peut déterminer le ministre par règlement.

Or, ces dispositions ne peuvent être appliquées puisque aucune orientation ministérielle ni réglementation découlant de cette loi n'a été émise jusqu'à présent par le gouvernement provincial. Toutefois, il est important de mentionner que, dans le respect de ces articles de loi et malgré l'absence de cadre réglementaire, le Centre de sécurité civile a déjà amorcé la démarche de réalisation du schéma de sécurité civile et possède un Plan de sécurité civile pour l'agglomération de Montréal.

Actuellement la déclaration des risques industriels majeurs dans le secteur qui nous intéresse se fait en fonction de la bonne volonté des industries envers les villes et les arrondissements dans le cadre de la structure basée sur le partenariat et le dialogue qu'est le Comité mixte municipal-industriel (CMMI) de l'est de Montréal qui existe depuis 1995.

---

<sup>3</sup> Idem

## Aménagement du territoire et analyse des risques majeurs

Le projet présenté comprend un secteur résidentiel à moyenne densité dont une partie est constituée de logements abordables, un secteur commercial (bureau, clinique, etc.) et un parc linéaire en bordure de la carrière Lafarge. Un type de bâtiment sensible y est identifié soit la résidence pour personnes âgées. Ce site est dit sensible compte tenu de la vulnérabilité de sa clientèle. Cette clientèle présente un défi important lors d'une intervention, par exemple, lors d'une évacuation ou d'un confinement. Nonobstant ce fait, il faut sécuriser la population en général malgré le fait qu'elle dispose de moyens physiques et matériels pour se protéger lors d'un sinistre.

L'analyse sommaire a été réalisée en fonction de ces particularités et a été regardée selon les trois grandes catégories de risques suivantes : les risques naturels, les risques technologiques et les risques biologiques.

### *Les risques naturels et biologiques*

Les risques d'origine naturelle auxquels le site Contrecoeur est exposé sont essentiellement reliés au phénomène de séisme et de chaleur extrême, le risque d'inondation étant négligeable.

#### Le risque sismique

Pour le risque de séismes, une analyse de la carte de microzonage (carte 1) sismique indique que le site est localisé dans une zone de transition où l'amplification sismique associée aux effets de sols n'est pas la plus critique. Par contre, cette carte est basée sur un nombre limité de mesures et d'analyses et aucune des mesures effectuées n'est directement localisée au site considéré dans l'étude. De plus, il est important de noter que le site est en grande partie couvert par des matériaux de remblayage. Ces matériaux de remblayage sont constitués de matériaux divers (silt, sable, débris de briques, morceaux de métal, etc.) et sont généralement peu compactés<sup>4</sup>. Ce genre de matériaux peuvent se comporter d'une façon similaire à des matériaux sédimentaires lâches et auraient alors tendance à amplifier les ondes sismiques. La profondeur maximale de ces dépôts est d'environ 3 mètres et la nappe phréatique semble être localisée à proximité de la surface du sol sur plusieurs forages. Le risque de liquéfaction des sols<sup>5</sup> est généralement faible à Montréal pour un séisme de magnitude 6. Par contre, la composition du dépôt de remblai et la position de la nappe phréatique représentent deux facteurs influents pour la probabilité de liquéfaction du site.

En somme, les risques d'amplification sismique semblent plus élevés que sur les sites avoisinants considérant qu'une couche de matériaux de remblayage non compactés est présente sur le site. La quantification précise de ces effets requiert une analyse plus poussée des effets de site avec des mesures et des analyses du bruit de fond ainsi que des analyses de simulation de propagation des ondes sismiques.

Dans ce sens et afin d'atténuer les impacts d'un séisme sur les structures des bâtiments, il faut s'assurer que les bâtiments seront construits en fonction du code du bâtiment en vigueur (Code national du bâtiment 2005). De plus, il serait également souhaitable que la directive *CSA Seismic Risk Reduction of Operational and Functional Components of Buildings* qui propose des mesures d'atténuation du risque sismique sur les composantes opérationnelles et fonctionnelles des bâtiments par exemple, la plomberie et l'électricité soit consultée pour la construction des bâtiments du projet. Les bâtiments dont les fondations seront construites à partir du roc seront moins susceptibles d'être affectés par les ondes sismiques qui réagissent fortement dans les dépôts meubles.

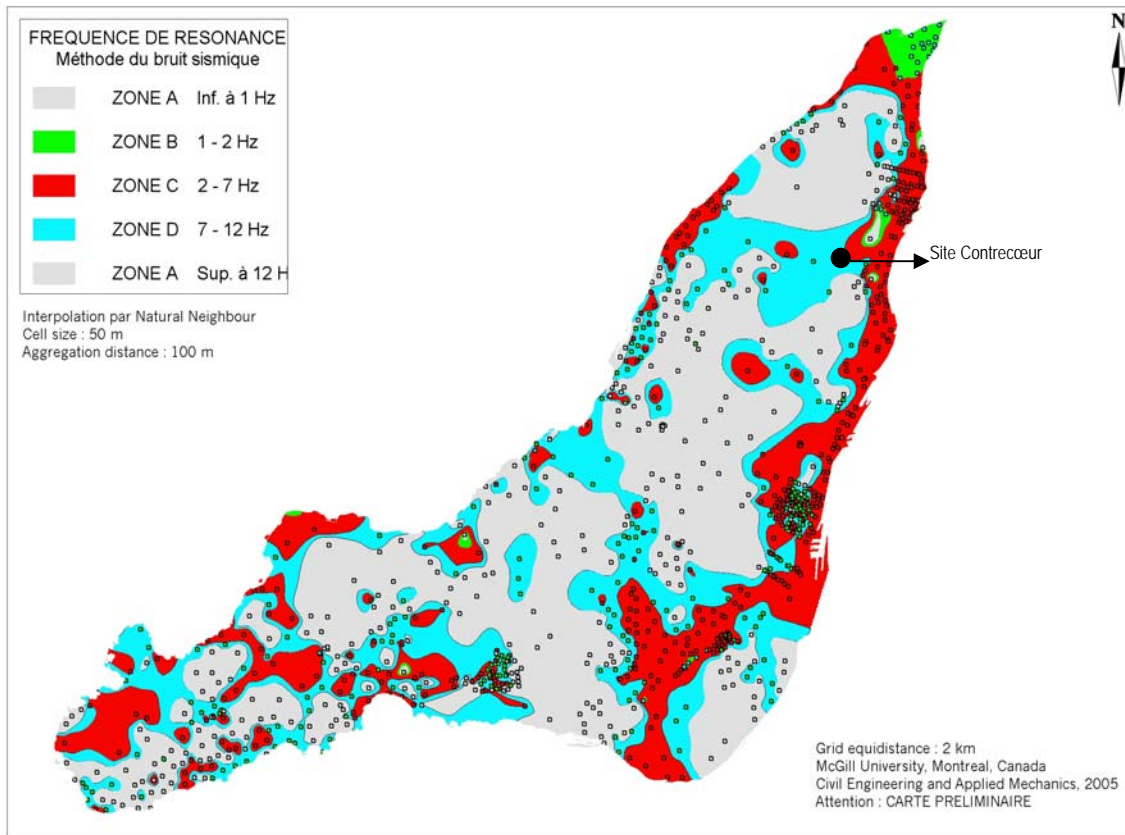
Le ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada a développé un fascicule pour la population sur les moyens de protection lors de tremblement de terre. Il est disponible à l'adresse Internet suivante : [www.psepc.gc.ca](http://www.psepc.gc.ca).

---

<sup>4</sup> Selon les données de l'Étude de caractérisation des sols et de l'eau souterraine, Réalisation d'un plan de développement d'ensemble pour le site Contrecoeur, Société d'habitation et de développement de Montréal, Groupe Séguin – Société d'ingénierie.

<sup>5</sup> Phénomène par lequel les vibrations sismiques entraînent des hausses cumulatives de la pression de l'eau interstitielle jusqu'à la rupture d'un matériau. Passage d'un solide à l'état liquide.

Carte 1 : Microzonation de l'île de Montréal



	$F_0$	AMPLIFICATION ATTENDUE À $F_0$	SEDIMENTS RECENTS ATTENDUS	EPAISSEUR DES ARGILES ATTENDUE
ZONE A	Inférieure à 1 Hz Supérieure à 12 Hz	Quasi-nulle	Calcaire, schiste, till	Supérieure à 25 m Inférieure à 2 m
ZONE B	1 - 2 Hz	Faible	Argile, tourbe, sable	15 - 25 m
ZONE C	2 - 7 Hz	Importante	Argile, tourbe, sable	5 - 15 m
ZONE D	7 - 12 Hz	Faible	Argile, tourbe, sable, till	2 - 5 m

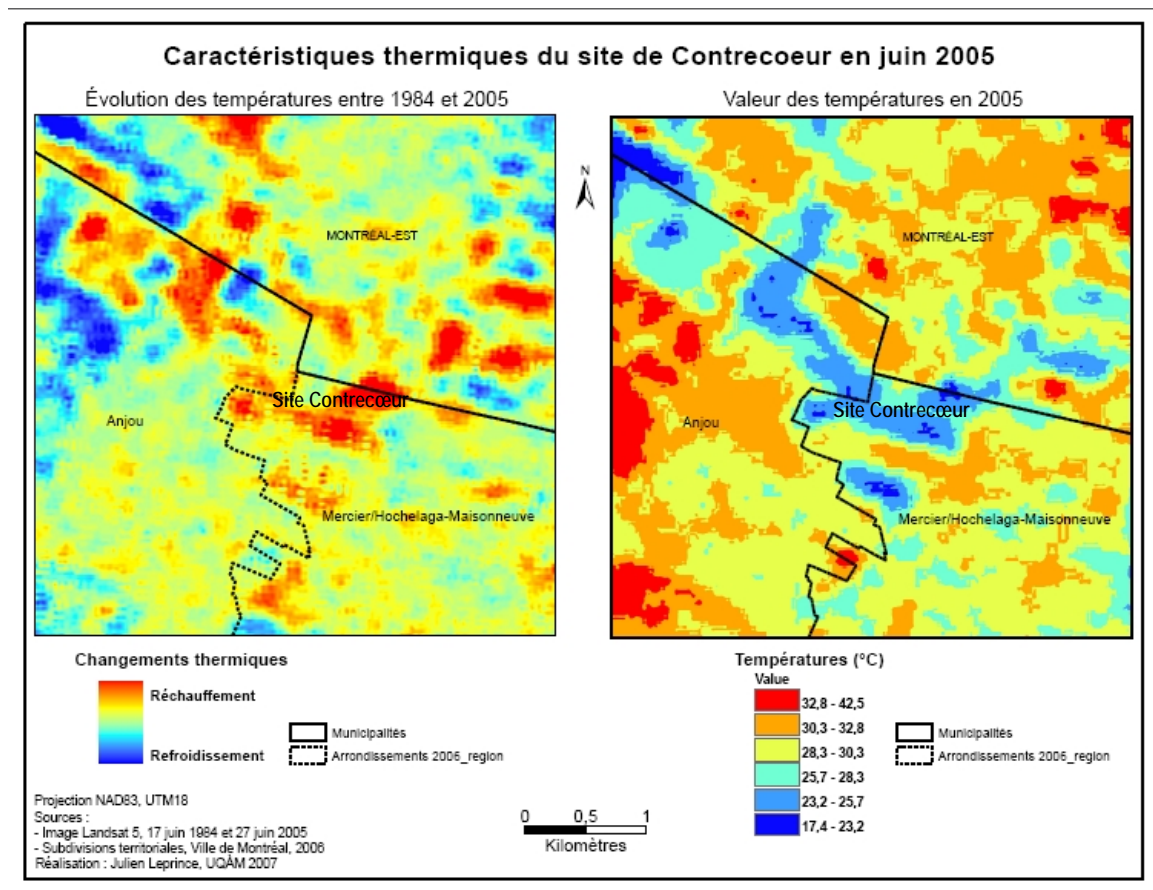
#### Le risque de chaleur extrême

La carte des îlots de chaleur permet de caractériser la chaleur ressentie dans un secteur et de cibler les zones les plus problématiques afin de protéger la population lors de chaleur extrême. En principe, plus le secteur est urbanisé et comporte beaucoup de surface noire (par exemple, de l'asphalte), plus la chaleur y est élevée. Les personnes les plus vulnérables à la chaleur extrême sont les personnes âgées. Selon l'analyse thermique du site Contrecoeur, on peut

observer que le secteur s'est dégradé au cours des 20 dernières années (voir carte 2, carte de gauche) mais que les températures avoisinantes se retrouvent dans les classes supérieures sans pour autant être des îlots de chaleur (voir carte 2, carte de droite).

Chose certaine, en minéralisant encore plus on détériore la situation et la température ressentie ne fera qu'accroître, il est toutefois difficile de dire s'il y aura formation ou non d'îlot de chaleur car cela dépend nécessairement de la superficie dédiée au projet et de la proportion de minéralisation. Toutefois la situation mériterait des mesures d'atténuation. Ainsi, le verdissement est la principale voie pour réduire les effets néfastes des îlots de chaleur urbains et ainsi améliorer la qualité de vie des résidents. À cet effet, nous recommandons de maximiser les espaces verts : augmentation de la superficie de l'espace dédié à des parcs et plantation d'arbres dans les espaces publics et privées. Un dépliant réalisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal est disponible sur Internet dans lequel on retrouve différents moyens d'aménager un secteur sans dégrader ses caractéristiques thermiques. D'autres mesures sont également à considérer : éviter toute forme de minéralisation en diminuant, dans la mesure du possible, l'espace de stationnement, utiliser des matériaux pâles réfléchissants, etc. En plus de ces recommandations, l'installation de climatiseurs pour rafraîchir les résidences aide les personnes vulnérables à prendre un répit physique lors de périodes de chaleur extrême.

Carte 2 : Caractéristiques thermiques du site Contrecoeur



### Les risques technologiques

Le risque relié au transport des matières dangereuses est difficile à cartographier de manière précise car il constitue un marché varié (recensement des matières dangereuses transportées) et variable (fréquence, etc.). L'évaluation contextuelle de ce projet fait en sorte que l'on peut penser que le risque est relativement faible en comparaison à

d'autres secteurs. Ainsi, le transport routier des marchandises dangereuses dans ce secteur ne présenterait pas de problématique particulière.

Comme le montre la carte 3, le transport ferroviaire des marchandises dangereuses est inexistant dans ce secteur. Par contre, un corridor aérien traverse le site. Malgré ce fait et considérant le début de la zone d'approche d'atterrissage de l'aéroport de Dorval et l'altitude élevée de l'avion dans cette zone, la probabilité d'un accident aérien demeure faible.

Carte 3 : Identification des aléas technologiques près du site Contreccœur



Le risque technologique possible à proximité du site est principalement le risque d'accidents industriels majeurs. Comme le montre la carte 4, on peut confirmer que la limite du rayon de concentration ERPG-2<sup>6</sup> de l'acide fluorhydrique (HF) de Shell Canada ne touche pas à la zone de construction prévue. Par contre, il existe un rayon de concentration du produit ERPG-1<sup>7</sup> dans lequel la population habitant dans ces nouvelles résidences pourraient être exposées et sentir certains inconforts face au produit (odeur, etc.). De plus, les personnes considérées comme plus fragiles (personnes âgées, enfants, etc.) pourraient ressentir plus d'effets en relation avec la toxicité du produit. Nous

<sup>6</sup> Emergency Response Planning Guideline – niveau 2 (de l'AIHA). Le niveau ERPG-2 est la concentration atmosphérique maximale sous laquelle on pense que presque toutes les personnes peuvent être exposées jusqu'à 1 h à une substance sans que se manifestent d'effets irréversibles ou d'autres effets graves sur la santé, ni de symptômes susceptibles de nuire à la capacité de ces personnes de prendre des mesures de protection.

Source : [http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/documents/regs/e2\\_guidance/glossary.cfm](http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/documents/regs/e2_guidance/glossary.cfm)

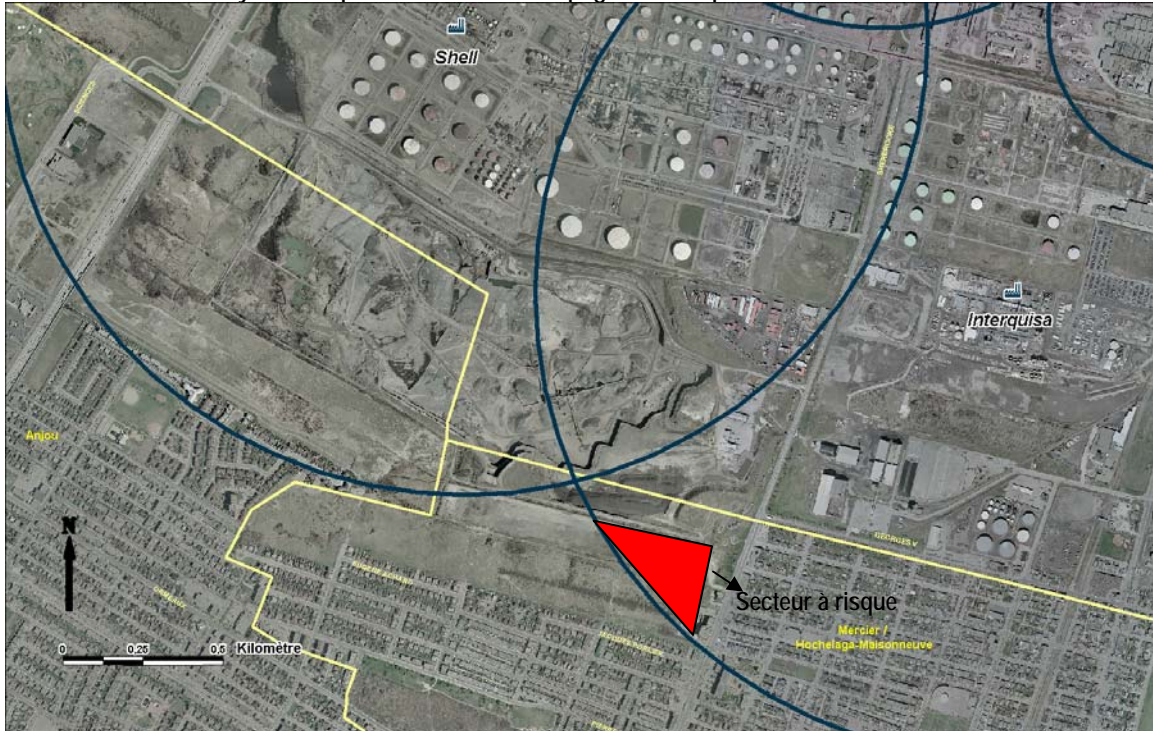
Le ERPG-2 sert de base à la planification des mesures d'urgence

<sup>7</sup> Le niveau ERPG-1 est la concentration atmosphérique maximale sous laquelle on pense que presque toutes les personnes peuvent être exposées pendant 1 h à une substance sans que se manifestent d'effets autres que de légers effets passagers sur la santé ou sans que ces personnes perçoivent une odeur désagréable clairement identifiable.

Source : [http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/documents/regs/e2\\_rationale/sec4.cfm](http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/documents/regs/e2_rationale/sec4.cfm)

recommandons au promoteur de s'informer des limites de la zone ERPG-1 auprès de la compagnie Shell Canada et des effets toxiques possibles sur la population dans cette zone.

Carte 4 : Rayons d'impact ERPG-2 des compagnies Interquisa Canada et de Shell Canada



Le secteur nord-est du site Contrecœur est directement situé à l'intérieur des limites du rayon de concentration ERPG-2<sup>1</sup> de l'acide acétique de la Compagnie Interquisa Canada. Cette zone comprend la zone commerciale à développer, une partie de la résidence pour personnes âgées ainsi que des plex. La résidence pour personnes âgées étant un site sensible regroupant des personnes vulnérables, il est plus susceptible pour cette population d'avoir des effets plus marqués sur leur santé. Étant donné que les vents dominants proviennent principalement de l'ouest, la probabilité que le nuage toxique se dirige vers le site Contrecœur s'avère diminuée.

La Compagnie Interquisa Canada conjointement avec la Ville de Montréal possède un système d'alerte à la population advenant un accident industriel majeur. Afin de maximiser cet outil et s'il est envisagé de garder l'aménagement géographique actuel du projet, différentes alternatives peuvent être utilisées pour alerter et protéger la population située dans le rayon de concentration ERPG-2 d'Interquisa Canada advenant un accident industriel majeur :

- ♦ Installer une alarme de confinement pour tous les bâtiments résidentiels et publics;
- ♦ Élaborer et mettre en œuvre un plan de confinement pour tous les bâtiments comme il en est le cas pour le plan de sécurité incendie ;
- ♦ Installer une alarme extérieure et un système d'arrêt de la ventilation automatique pour les bâtiments publics pour aider au confinement de la population.

Sans vouloir remettre le projet en cause mais par soucis de protection de la population face aux risques d'accidents industriels majeurs, le Centre de sécurité civile considère une autre possibilité d'aménagement du site qui consiste à étendre vers le sud-ouest la zone commerciale dans toute la partie interne du projet située dans le rayon de concentration ERPG-2. Cette zone formerait une zone tampon tel que préconisé dans le Guide du CRAIM (Édition 2007) et favoriserait une bonne cohabitation entre les installations industrielles et la population. Cette stratégie consiste à séparer les établissements par une distance convenable de façon à éviter les répercussions que des



installations pourraient avoir sur la population. De cette façon, la résidence pour personne âgée devrait être déplacée vers l'ouest. Pour ce faire, il faudrait diminuer le nombre d'unité de logement. Un parc pourrait également être créé entre la résidence et les commerces. Cette stratégie contribuerait à la prévention d'accidents industriels majeurs de même que l'atténuation de leurs conséquences. Dans ce cas, les différentes alternatives pour alerter et protéger la population de la résidence pour personnes âgées ne seraient pas à considérer.

Des outils de communications ont déjà été développés dans le cadre de la campagne de communications des risques à la population dans l'est de l'île de Montréal. À cet effet, chaque nouveau résident de ce secteur devrait recevoir une fiche d'information de la compagnie Shell Canada et d'Interquisa Canada afin de connaître les bons comportements à adopter advenant un accident industriel majeur. Ces fiches sont présentement disponibles sur le site WEB du Centre de sécurité civile à l'adresse Internet suivante :

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2776,3383692&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2776,3383692&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Tableau récapitulatif des aléas auxquels pourraient être exposés le site Contrecoeur

Identification de l'aléa <sup>89</sup>	Description de la vulnérabilité	Caractérisation du risque		Recommandations (mesures de prévention et mesures d'atténuation)
		Conséquences	Probabilité	
Accidents industriels majeurs	Partie du projet de développement située dans le rayon de concentration ERPG-2 de l'acide acétique (toxique) de la compagnie Interquisa	Impacts possibles à différents degrés sur la santé de la population	Scénario alternatif qui est un accident probable réalisé par la compagnie	<p><u>Système d'alerte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Installer une alarme de confinement pour tous les bâtiments advenant un accident industriel majeur</li> <li><input type="checkbox"/> Élaborer et mettre en œuvre un plan de confinement pour tous les bâtiments</li> <li><input type="checkbox"/> Installer une alarme extérieure et un système d'arrêt de la ventilation automatique pour les bâtiments publics</li> </ul> <p><u>Communication des risques à la population</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rendre disponible les fiches d'informations des compagnies Shell Canada et Interquisa Canada et le dépliant sur le confinement à l'adresse Internet <a href="http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2776,3383692&amp;_dad=portal&amp;_schema=PORTAL">http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2776,3383692&amp;_dad=portal&amp;_schema=PORTAL</a></li> </ul> <p><u>Aménagement du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Créer une zone tampon en augmentant l'espace commercial</li> <li><input type="checkbox"/> Augmenter l'espace pour les parcs</li> <li><input type="checkbox"/> Déplacer vers l'ouest la résidence pour personnes âgées</li> </ul>
Séisme	Présence de dépôts meubles accentuant les ondes sismiques lors d'un tremblement de terre. Possibilité de liquéfaction des sols pouvant causer des impacts sur le bâti.	Peut-être élevées si les mesures d'atténuations ne sont pas considérées	Faible : 1 aux 200 ans Par contre, le dernier grand séisme date de 1732...	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les bâtiments doivent répondre au code du bâtiment en vigueur (Code national du bâtiment)</li> <li><input type="checkbox"/> Les résidences doivent être construites en fonction de la norme CSA <i>Seismic Risk Reduction of Operational and Functional Components of Buildings</i></li> <li><input type="checkbox"/> Les fondations des bâtiments sont construites à partir du roc.</li> </ul> <p><u>Communication des risques à la population</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Informer les nouveaux résidents des mesures de protection à prendre advenant un séisme. Voir site Internet du Gouvernement du Canada au <a href="http://www.preparez-vous.qc.ca/">http://www.preparez-vous.qc.ca/</a></li> </ul>
Chaleur extrême	Secteur à risque lors de chaleur extrême mais non présence d'îlot de chaleur	Divers effets à gradient variable sur la santé : déshydratation, fatigue, étourdissements, malaise, crampes, perte de connaissance, épuisement ou	Phénomène récurrent tous les étés à différentes intensités	<p><u>Aménagement du territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Maximiser le verdissement dont la plantation d'arbre et la construction de parcs</li> <li><input type="checkbox"/> Utiliser des matériaux de construction de couleurs pâles réfléchissantes</li> <li><input type="checkbox"/> Diminuer le plus possible les aires de stationnement et les surfaces asphaltées</li> <li><input type="checkbox"/> En plus du parc linéaire déjà prévu, créer des zones vertes au travers les unités de logement</li> </ul> <p><u>Autres mesures de protection :</u></p>

<sup>8</sup> Les types d'aléas identifiés sont placés par ordre d'importance.

<sup>9</sup> Un aléa est un événement ou un phénomène susceptible de se produire selon une intensité donnée en un endroit donné.

		coup de chaleur		<input type="checkbox"/> Climatiser la garderie et la résidence pour personnes âgées <u>Communication des risques à la population</u> <input type="checkbox"/> Informer chaque résident des mesures de protection préconisé par La Direction de la santé publique de Montréal à partir d'un dépliant disponible au printemps de chaque année au Bureau d'arrondissement, les Pharmacies et les CLSC et leur site Internet au <a href="http://www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/chaleur/index.html">http://www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/chaleur/index.html</a>
Écrasement d'avion	Un corridor aérien survole le site du projet	Impacts élevés si écrasement d'avion sur le site	Peu probable	<u>Communication à la population sur leur état de préparation face aux sinistres</u> <input type="checkbox"/> Consulter le guide de l'état de préparation général du citoyen advenant un sinistre sur le site Internet : <a href="http://www.preparez-vous.qc.ca/">http://www.preparez-vous.qc.ca/</a>
Transport routier et ferroviaire de marchandises dangereuses	Relativement faible près de ce secteur	N/A	N/A	<u>Communication à la population sur leur état de préparation face aux sinistres</u> <input type="checkbox"/> Consulter le guide de l'état de préparation général du citoyen advenant un sinistre sur le site Internet : <a href="http://www.preparez-vous.qc.ca/">http://www.preparez-vous.qc.ca/</a>
Extrêmes météorologiques	Phénomènes impossibles à caractériser géographiquement	N/A	N/A	<u>Communication à la population sur leur état de préparation face aux sinistres</u> <input type="checkbox"/> Consulter le guide de l'état de préparation général du citoyen advenant un sinistre sur le site Internet : <a href="http://www.preparez-vous.qc.ca/">http://www.preparez-vous.qc.ca/</a>
Industries de biotechnologies	Aucune industrie de biotechnologies près du site Contrecoeur	N/A	N/A	<u>Communication à la population sur leur état de préparation face aux sinistres</u> <input type="checkbox"/> Consulter le guide de l'état de préparation général du citoyen advenant un sinistre sur le site Internet : <a href="http://www.preparez-vous.qc.ca/">http://www.preparez-vous.qc.ca/</a>
Inondations	Négligeable près du site	N/A	N/A	<u>Communication à la population sur leur état de préparation face aux sinistres</u> <input type="checkbox"/> Consulter le guide de l'état de préparation général du citoyen advenant un sinistre sur le site Internet : <a href="http://www.preparez-vous.qc.ca/">http://www.preparez-vous.qc.ca/</a>

#### Autres recommandations

- Le CSC désire que ce document devienne un outil de consultation et de référence pour la population afin qu'il fasse un choix éclairé lors de l'achat dans ce secteur. L'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pourrait devenir le dépositaire de ce document et le mettre à la disposition des citoyens au Bureau d'arrondissement. Les dépliants d'informations sur les communications des risques et l'état de préparation du citoyen devraient être également disponibles dans la pochette du constructeur lors de l'achat d'unité de logement ou de résidence.
- Des problèmes environnementaux, qui ne sont pas du domaine de la sécurité civile, peuvent être engendrés par la carrière et être nuisant pour la population habitant le Site Contrecoeur tels le bruit et les poussières. À cet effet, il serait souhaitable que la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal soit consultée pour ce projet et qu'elle émette un avis à ce sujet.
- Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a une expertise au niveau de la planification incendie mais également auprès du citoyen à mobilité réduite et dans la gestion des risques d'accidents industriels majeurs dans l'est de l'île de Montréal depuis plusieurs années. Par ce fait, le SIM doit être intégré au projet de

développement du Site Contrecœur afin que soit considéré les aspects de prévention et de sécurité dans le projet de développement.

- Plusieurs aléas énumérés dans le présent comportent un risque à la santé de la population notamment le risques reliés aux matières toxiques et à la chaleur extrême. La Direction de la santé publique de Montréal devrait être consultée et invitée à réaliser une analyse des impacts des différents aléas sur la santé des résidents ainsi qu'un avis sur les mesures de protection à prendre advenant le cas.
- L'Agence de santé et des services sociaux de Montréal coordonne les établissements de santé du réseau et sont en lien direct avec le réseau privé. Nous assumons que ces autorités sont informées du projet afin que la résidence pour personnes âgées soit conforme aux exigences de celles du réseau et qu'elles tiennent compte des risques majeurs qui y sont présentés.

## Conclusion

Le Centre de sécurité civile désire par le présent document ajouter des éléments d'informations à la réflexion en matière de sécurité civile au projet de développement du Site Contrecœur et profiter de cet écrit pour sensibiliser les différents acteurs du projet aux aléas qui guettent la communauté et les moyens pour les enrayer ou les diminuer.

Dans le passé, il était presque impossible de fournir préalablement un avis de ce genre par manque d'information sur les aléas et par le peu de lien entre la sécurité civile et le développement urbain. Depuis quelques années et avec l'arrivée officielle du Schéma de sécurité civile, le CSC se fait un devoir de s'assurer que l'information disponible sur les risques du territoire montréalais soit connue et qu'elle permette une meilleure planification des projets de développement urbain.

Le document ne vient pas freiner le développement du projet du Site Contrecœur. Au contraire, il vient bonifier ce dernier selon les bonnes pratiques de développement pour assurer la protection du citoyen lors de sinistre. Le risque n'étant jamais nul, il est nécessaire d'accepter un niveau un risque en le minimisant selon nos connaissances des phénomènes.